

# COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

## Compte rendu de la réunion du 02 juin 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 25 mai 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 mai 2020.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	23
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et/ou excusés	0
Membres ayant donné pouvoir	1

**Membres présents** : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, CHAILLON Sylvain, DUVAL Estelle, FLEURY Rosine, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, JUEL Madeleine, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, THOMAS Jean-Paul, VAUGELADE Martine.

**Membres absents** : Néant

**Membres excusés** : Néant

**Membres absents ayant donné pouvoir** : DESFAUDAIS Prisca à JUEL Madeleine.

**Secrétaire de séance** : Estelle DUVAL

### Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 25/05/20

Observations du conseil : Compte rendu transmis le 02/06/2020. Délai trop court pour en prendre connaissance. A reporter à la séance du 15/06/2020. **A suivre.**

### 1. Indemnités de fonction du maire, des adjoints, des maires délégués et des conseillers

*Le maire rappelle que le versement de l'indemnité du maire est subordonné à une procédure spécifique, différente de celle prévue pour les adjoints et les conseillers municipaux. En effet, son indemnité est fixée par défaut au niveau prévu par le barème de l'article L.2123-23 du CGCT. Ce n'est que si le maire demande une indemnité inférieure que le conseil municipal est amené à délibérer en ce sens.*

**Maire :**

Nom du maire	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant mensuel
Christophe LE BOULANGER	51,6%	0	51,6%	2 006,93 €

**Adjoints au maire et conseillers municipaux :**

Adjoints	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant mensuel
Nathalie HANICOT	19,8%	0	9,9%	385,05 €
Estelle DUVAL	19,8%	0	9,9%	385,05 €
Sylvain CHAILLON	19,8%	0	19,8%	770,10 €
Martine VAUGELADE	19,8%	0	9,9%	385,05 €
Conseillers municipaux				
Corinne BOUVIER	6%	0	4,94%	192,13 €
Serge LARUE	6%	0	4,94%	192,13 €
Miche LEJEUNE	6%	0	4,94%	192,13 €
Carine LEPREVOST	6%	0	4,94%	192,13 €
Marie-Josèphe LESENECHAL	6%	0	4,94%	192,13 €
Roger MAHE	6%	0	4,94%	192,13 €
Bérengère MOREAU	6%	0	4,94%	192,13 €
Sandra PERALDI	6%	0	4,94%	192,13 €
Thierry ROHAUT	6%	0	4,94%	192,13 €

## Maires délégués

Bénéficiaires	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant mensuel
Michel GENNEVIEVE	25,5%	0	19,8%	770,10 €
Michel PORET	40,3%	0	19,8%	770,10 €

### Pour info – Base de calcul :

Valeur annuelle de l'indice de référence : 46 672,80 €

**Décision du conseil :** Adopté à la majorité des voix.

Pour : 18 voix – Contre : 0 – Abstentions : 5 voix (M. THOMAS, Mme JUEL, Mme DESFAUDAIS (a donné procuration à Mme JUEL), Mme FLEURY et M. BEZIERS.

## 3. Taxes directes locales 2020

	Taux 2020
Taxe d'habitation	10.92 %
Taxe foncier bâti	20.95 %
Taxe foncier non bâti	23.81 %

**Décision du conseil :** adopté à l'unanimité.

### Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements restés vacants pendant plus de 2 ans, alors qu'ils ne sont pas en travaux, mis en vente ou insalubres, à la taxe d'habitation.

**Décision du conseil :** adopté à l'unanimité.

## 3. Subventions versées aux associations

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2020,

Considérant que :

- Christophe LE BOULANGER, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Les amis de la Chapelle St Sulpice »
- Gilles LAURENT, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Les Randos Caumontaises,
- Michel LEJEUNE, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Comité Foire et salon »,
- Marie-Josèphe LESENECHAL, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Comité de Jumelage Uffculme »,
- Estelle DUVAL, ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Jumelage Uffculme ».

Associations	Subventions accordées
Amicale des Pêcheurs de la Drôme	200,00
Association culturelle du caumontais	500,00
Association des parents d'élèves Caumont-l'Eventé	1000,00
Chœur de l'Or Bleu	300,00
Club du 3ème âge	200,00
Collège Les Sources d'Aure - Séjours linguistiques	500,00
Collège Les Sources d'Aure – Séjour Etats Unis – 75 <sup>ème</sup> anniversaire du débarquement (annulé)	0,00
Comité Animation Foire et Salon	2500,00
Comité des fêtes	2300,00

Coopérative école élémentaire (transport)	3338,00
Don du sang	200,00
Gymnastique volontaire	250,00
Jumelage Uffculme	250,00
Jumelage Mömbris	250,00
Les Ladies du Bâton (Subventionnées par Intercom)	300,00
Les Randos Caumontaises	200,00
Union Nationale des Combattants Caumont	100,00
Les Francas du Calvados	137 223,00
Anacrouses	3000,00
Union National des Combattants Livry	100,00
Chasse	120,00
Gym d'Aure	250,00
Les amis de la chapelle St Sulpice	100,00
Les amis du Val d'Aure	200,00
Les danseurs éclivernois	200,00
Union Nationale des Combattants La Vacquerie	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>153681,00</b>

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

**Budget Prévisionnel 2020  
Convention Francas - Caumont sur Aure  
PERISCOLAIRE**

01/01/2020 au 31/12/2020

	Artimômes	Petits Déjeuners Educatifs	Garderie Amstramgram	C.L.A.S.	Pause méridienne	Coût total convention périscolaire	
<b>CHARGES</b>	Charges salariales	20 629 €	3 121 €	39 089 €	6 500 €	74 409 €	143 748 €
	Intervenants extérieurs et personnel mis à disposition	5 000 €					5 000 €
	Budget pédagogique (matériel, fournitures, pharmacie, transports, sorties...)	4 175 €	435 €	370 €	600 €	1 000 €	6 580 €
	Alimentation	288 €	3 564 €	1 536 €	100 €	0 €	5 488 €
	Accompagnement éducatif (formation, participation fédérale, communication...)	2 496 €	312 €	2 184 €	312 €	1 560 €	6 864 €
	Frais annexes (déplacements, assurance, téléphonie...)	480 €		780 €	210 €	808 €	2 278 €
	Frais de gestion (secrétariat, comptabilité, paie, charges administratives)	4 359 €	531 €	2 313 €	481 €	5 953 €	13 636 €
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>37 427 €</b>	<b>7 963 €</b>	<b>48 272 €</b>	<b>8 203 €</b>	<b>83 730 €</b>	<b>185 594 €</b>	
<b>Convention communale et Aides de l'état</b>	Participation prévue commune	37 427 €	7 963 €	21 778 €	8 203 €	<b>83 730 €</b>	159 100 €
	Déductions prévisionnelles (C.A.F., M.S.A....)	-2 304 €	0 €	0 €	-3 268 €	-16 305 €	-21 877 €
	<b>Reste à charge commune prévu</b>	<b>35 123 €</b>	<b>7 963 €</b>	<b>21 778 €</b>	<b>4 935 €</b>	<b>67 424 €</b>	<b>137 223 €</b>

#### 4. Vote des budgets primitifs 2020

Le maire présente les propositions pour les budgets primitifs 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### **Budget principal de la commune**

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	2 889 026,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	753 574,78 €

### **Budget annexe assainissement**

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	139 762,66 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	70 391,05 €

### **Budget annexe lotissement Le Fieffe Pilet**

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	27 717,03 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	63 151,74 €

### **Budget annexe lotissement rte de Torigni**

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	313 348,42 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	386 980,84 €

### **Décision du conseil :**

Budget principal : adopté à l'unanimité.

Budget assainissement : adopté à la majorité des voix : 22 voix pour – 0 contre – 1 abstention (Mme LESENECHAL).

Budget lotissement Le Fieffe Pilet : adopté à l'unanimité.

Budget lotissement rte de Torigni : adopté à l'unanimité.

### **Info :**

Transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes Pré-Bocage Intercom dans 1 à 6 ans.

## **5. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Le maire, peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- 2°) de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal,
- 3°) de décider :
  - en application des dispositions prévues au budget de l'exercice en cours et de ses annexes, la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires,
  - et de procéder aux opérations de réaménagement de dettes (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle) et aux opérations de marché tels que les contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change,
- 4°) En matière de commande publique :
  - de prendre toute décision relative à la préparation, la passation y compris la décision de conclure et de signer le marché, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,
  - de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, relatif à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant,
  - de prendre la décision d'attribuer le marché lorsqu'il n'est pas attribué par la commission d'appel d'offres,
  - de prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures, de rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses, de déclarer la procédure sans suite ou infructueuse et de choisir les modalités de relance, le cas échéant, pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens,
  - de conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres,
  - de solliciter l'octroi de subventions au bénéfice de la commune et conclure les conventions afférentes,

- 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 7°) d'exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- 8°) d'exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 0 L.240-3 du code de l'urbanisme,
- 9°) de passer des contrats d'assurance et d'accepter des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats,
- 10°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 11°) d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 12°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 13°) de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal sur la base de 100 000 €,
- 14°) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 15°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- 16°) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 euros.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## **6. Création des commissions communales et désignation des membres**

Le maire propose donc au conseil municipal de constituer les commissions municipales et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

### **Commission Budgétaires – Affaires sociales :**

Christophe LE BOULANGER – Michel GENNEVIEVE - Estelle DUVAL - Corinne BOUVIER

### **Commission Développement Economique – Communication :**

*Développement économique – Bulletin municipal – Suivi PSLA (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire) et MFS (Maison France Service)*

Christophe LE BOULANGER – Nathalie HANICOT – Roger MAHE - Madeleine JUEL - Bérengère MOREAU — Sandra PERALDI

### **Commission Urbanisme – Patrimoine – Défense incendie :**

*Permis de construire, voiries, cimetières*

Christophe LE BOULANGER - Michel GENNEVIEVE - Michel PORET — Sylvain CHAILLON – Serge LARUE - Sandra PERALDI – Thierry ROHAUT

### **Commission Associations – Intercommunalité – Culture :**

*Liaison Intercom - Bibliothèque*

Christophe LE BOULANGER – Estelle DUVAL – Marie-Josèphe LESENECHAL – Corinne BOUVIER – Jean-Luc BROUILLARD – Madeleine JUEL

### **Commission Personnel communal – Travaux :**

*Planning – Gestion du personnel – Entretien de la commune*

Christophe LE BOULANGER – Sylvain CHAILLON – Michel GENNEVIEVE – Michel PORET - Martine VAUGELADE – Jean-Marie BEZIERS - Corinne BOUVIER - Gilles LAURENT - Michel LEJEUNE – Marie-Josèphe LESENECHAL - Roger MAHE - Thierry ROHAUT

### **Commission Jeunesse – Sports – Loisirs :**

*Ecoles – Conseils d'écoles – Organisation fêtes et cérémonies*

Christophe LE BOULANGER – Martine VAUGELADE – Carine LEPREVOST – Sandra PERALDI – Serge LARUE – Bérengère MOREAU – Thierry ROHAUT

**Représentants au conseil d'administration du Collège Les Sources d'Aure** : Martine VAUGELADE, titulaire, Roger MAHE, suppléant.

**Décision du conseil** : contacter Mme DESFAUDAIS avant de valider cette délibération. **A suivre.**

## **7. Désignation du correspondant défense**

Le maire rappelle la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 instaurant au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

**Décision du conseil** : Christophe LE BOULANGER. Adopté à l'unanimité.

## **8. Elections de la commission d'appel d'offres**

Cette commission obligatoire intervient dans les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence des entreprises lors de passation de marchés publics, ouverture de plis pour les procédures formalisées, le seuil étant de 5 225 000 € HT.

Le maire précise que les procédures les plus courantes sont généralement des procédures adaptées.

**Président** : Christophe LE BOULANGER

**Membres titulaires** : Michel PORET, Michel GENNEVIEVE, Roger MAHE.

**Membres suppléants** : Sylvain CHAILLON, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel LEJEUNE.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## **9. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Le maire explique que le conseil doit élire 4 membres du conseil municipal et qu'un arrêté du maire sera pris pour désigner 4 personnes hors conseil municipal pour siéger à cette commission. Ces derniers sont nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Ils comprennent obligatoirement un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- des associations de personnes handicapées du Département.

**Président** : Christophe LE BOULANGER

**Membres** : Estelle DUVAL, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Corinne BOUVIER, Rosine FLEURY.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

**Observations du conseil** : contacter Mme Odile JEAIDI (représentante hors conseil). **A suivre.**

## **10. Désignation des délégués des différents syndicats**

Le conseil municipal désigne les membres suivants aux syndicats et organismes de regroupement :

### **SDEC Energie**

**Membres titulaires** :

- Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvain CHAILLON

**Membres suppléants** :

- Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Thierry ROHAUT

### **SIVOM du Caumontais**

**Membres titulaires** :

- Michel GENNEVIEVE, Sylvain CHAILLON, Jean-Marie BEZIERS, Jean-Luc BROUILLARD, Madeleine JUEL, Michel LEJEUNE

**Membres suppléants** :

- Estelle DUVAL, Nathalie HANICOT, Serge LARUE, Carine LEPREVOST, Roger MAHE, Bérengère MOREAU

### **Syndicat des eaux**

**Membres titulaires** :

- Roger MAHE, Christophe LE BOULANGER

**Membre suppléant** :

- Marie-Josèphe LESENECHAL

## Syndicat de piscine

### Membres titulaires :

- Estelle DUVAL, Martine VAUGELADE, Carine LEPREVOST

### Membres suppléants :

- Nathalie HANICOT, Corinne BOUVIER, Bérangère MOREAU

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## **11. Versement indemnité au receveur municipal**

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil à Madame Monique RIEU, receveur municipal.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## **12. Frais de déplacement**

### Membres du conseil municipal

Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transports et de séjour qu'ils ont engagé pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Taux en vigueur :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
De 5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 cv à 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 cv et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

### Intervenante bibliothèque municipale

Le maire demande au conseil de délibérer sur le remboursement des frais de déplacement de Madame Laure CUVIER, domiciliée 3 place Champlain à Caen, pour ses interventions au sein de la bibliothèque municipale de la commune historique de Caumont-l'Eventé, dans le cadre des séances « Les Petits Lecteurs » qui ont lieu une fois par mois, le samedi matin.

Taux en vigueur ci-dessus.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité

## **13. Affaires diverses**

### **Maison abandonnée - LIV**

Le maire charge M. PORET, adjoint maire, maire délégué de Livry, de contacter le propriétaire de cette maison. **A suivre.**

### **Ancienne voie de chemin de fer** (derrière la résidence de l'ancienne gare et la résidence des Jardins à Caumont)

M. ROHAUT : possibilité de réhabiliter l'ancienne voie de chemin de fer ?

↳ Propriété du Département, à étudier lors de la prochaine révision du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) dans 4 ou 5 ans. **A suivre.**



### **Réserve foncière**

M. MAHE : constituer de nouvelles réserves foncières pour les années à venir. **A suivre.**

### **Masques tissus** (lavables 10x)

Livrés en mairie de Caumont le 02/06/20. Organiser la distribution.

### **Concours villes fleuries**

Le maire : réinscrire la commune à ce concours ; Charge M. MAHE de ce dossier. **A suivre.**

### **Fleurissement et entretien**

M. MAHE : massifs et bourgs propres pour le 1<sup>er</sup> juillet. **A suivre.**

### **Taille des haies**

Effectuée par les entreprises LELIGOIS et BELLARD (intervient sur Parfouru). Travaux en cours.

### **Eglise de Caumont**

M. LEJEUNE : protéger les portes lors du nettoyage des marches au Kärcher.

### **Site de Livry**

Remettre les drapeaux. **A suivre.**

### **Commissions intercommunales**

Souhait du maire : 1 conseiller dans chaque commission intercommunale.

Etude des commissions choisies lors de la séance du 15/06/20.

Ressources humaines, ressources financières

Prospective et animation territoriale

Urbanisme et SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Déchets – Ordures ménagères

Cadre de vie

Développement économique et touristique

Enfance et jeunesse

Serve technique, voiries, bâtiments, sentiers

Environnement

Culture

### **Prochaines réunions**

Réunion du conseil : lundi 15/06/2020, à 20h, salle des fêtes de Caumont-l'Eventé.

Adjoints au maire - Réunion préparatoire : lundi 29/06/20, à 18h, salle du conseil à Caumont-l'Eventé.

Réunion du conseil : jeudi 09/07/20, à 20h, salle des fêtes de Caumont-l'Eventé.

Adjoints au maire - Réunion préparatoire : jeudi 03/09/20, à 18h, salle du conseil à Caumont-l'Eventé.

Réunion du conseil : lundi 14/09/20, à 20 h, lieu à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.